

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 19 janvier 2024.

**Présent(s) :** Le Maire, M. Genoud,  
MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks  
MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint, R. Cusin, S. Pérou, C. Arhuero,  
Formant la majorité des membres en exercice.  
**Absent(s) excusé(s) :** S. Tugler-Rossi, A. Blanc, M. Bourguignon  
Pouvoirs : S. Baud donné à T. Eudes, S. Casabianca donné à R. Personnaz  
**Le secrétariat a été assuré par :** Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	13
Votants	15
Dont pouvoirs	02

N° 2024-06



### **SALUBRITE PUBLIQUE – Convention relative à l'élimination des cadavres d'animaux domestiques trouvés**

Nous sommes régulièrement confrontés à des signalements d'habitants concernant des animaux domestiques morts trouvés dans la commune.

La question délicate était de savoir comment gérer ces cadavres d'animaux tout en respectant la réglementation, la salubrité publique mais également en tenant compte de la peine de leurs propriétaires.

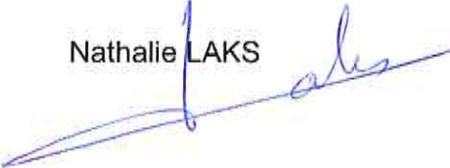
Il est donc proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de passer une convention avec la clinique vétérinaire des Hutins.

Celle-ci sera chargée de contacter les propriétaires si l'animal est pucé et de gérer la conservation du cadavre et l'incinération de l'animal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,

